

- *Formation des acteurs à Yamoussoukro les 13 et 14 novembre 2014*

Ce séminaire qui a enregistré la participation de quatre-vingt-deux (82) acteurs dont soixante-un (61) issus des Conseils Régionaux, avait pour objectifs de sensibiliser et de former les Présidents des Conseils Régionaux de Côte d'Ivoire et leurs collaborateurs aux procédures des marchés publics.

Le vendredi 14 novembre 2014, à l'initiative de l'ANRMP, s'est tenu à l'Hôtel Président de Yamoussoukro, Capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire, un séminaire de formation au profit de quatre-vingt-deux (82) acteurs issus de l'Administration, du secteur privé et de la société civile, sur le thème : «**Respect de la réglementation régissant la commande publique et nécessité d'exécution diligente des projets de développement**».

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Docteur Ali DIOMANDE, Conseiller du Président de la République, chargé des Structures rattachées, représentant le Président de la République, en présence des personnalités suivantes :

- Professeur Pierre Claver KOBO, Président de la Chambre Administrative de la Cour Suprême ;
- Monsieur André EKPONON ASSOMOU, Préfet de Région, Préfet du Département de Yamoussoukro ;
- Monsieur Octave Koffi ETTIEN, 5<sup>ème</sup> Vice-gouverneur, représentant le Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro ;
- Monsieur Jean Kouakou KOUASSI, Conseiller municipal, représentant le Maire de la Commune de Yamoussoukro ;
- Monsieur Non Karna COULIBALY, Président de l'ANRMP ;
- Monsieur Yacouba COULIBALY, Directeur des Marchés Publics.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois (03) allocutions respectivement prononcées par le représentant du Premier magistrat de la commune de Yamoussoukro, le Président de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics et le représentant du Président de la République.

Dans son allocution de bienvenue, le représentant du Maire s'est réjoui du choix de sa commune, cité de paix et d'espérance, pour abriter le présent séminaire de formation. Il a indiqué que la mairie de Yamoussoukro, en tant qu'autorité contractante, mais également instrument de développement pour le bien être de sa population, est particulièrement intéressée par le présent thème du séminaire. Ainsi, a-t-il souhaité le

traditionnel «Akwaba» aux différentes délégations et plein succès aux travaux du séminaire de formation.

Intervenant à sa suite, le Président de l'Autorité de régulation, dans un bref mais profond message, a, au nom du Conseil, du Secrétariat général et du Personnel de l'ANRMP, remercier l'ensemble des participants pour leur présence effective.

A la suite des différentes interventions, l'honneur est revenu à M. Ali DIOMANDE, Président du séminaire, de délivrer son message. Avant tout propos, il s'est réjoui de la belle initiative prise par l'ANRMP, et particulièrement son Président et son Conseil, de former l'ensemble des responsables de l'Administration publique, du Secteur privé et de la Société civile qui concourent à la bonne marche du système de la commande publique ; initiative que la Présidence de la République salue à sa juste valeur, car elle cadre parfaitement avec la vision clairement affichée de celui-ci. Ce séminaire, a-t-il souligné, doit donc clairement dégager les axes permettant de parvenir à la réalisation diligente des projets de développement afin d'atteindre les objectifs de développement et surtout d'émergence à l'horizon 2020, fixés par le Président de la République, tout en prenant en compte le respect de la réglementation des marchés publics.

Pour conclure son message, Monsieur le Conseiller a invité les séminaristes à s'investir pleinement dans les travaux afin de parvenir à l'objectif évoqué, et déclaré officiellement ouvert, le séminaire de formation des acteurs de l'Administration, du Secteur privé et de la Société civile, sur le thème : **«Respect de la réglementation régissant la commande publique et nécessité d'exécution diligente des projets de développement»**.

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux qui se sont déroulés en plénière ont porté sur trois (03) thèmes.

Les formateurs de la Direction des Marchés Publics, de l'ANRMP et de la Chambre Administrative de la Cour Suprême ont successivement traité les trois (03) thèmes suivants :

- Thème 1 : *contribution de la Direction des marchés publics à la rationalisation des projets de développement*
- Thème 2 : *la régulation des marchés publics*
- Thème 3 : *le juge, le temps et le contentieux des marchés publics*

Le premier thème relatif à la **«Contribution de la Direction des marchés publics à la rationalisation des projets de développement»** a été développé par Monsieur COULIBALY Y.P., Directeur des marchés publics.

Dans son intervention, le Directeur des marchés publics a de prime abord mis en évidence l'évolution du Code des marchés publics et le contrôle du respect de l'obligation de passer marché. Il a ensuite fait apparaître les contraintes liées à la fonction contrôle et à la maîtrise des délais. Enfin, le Directeur a mis en relief les mesures d'amélioration du système des marchés qui portent sur le cadre institutionnel,

les outils de gestion, l'élaboration du cadre juridique et le renforcement des capacités.

Le second thème relatif à «*la régulation des marchés publics*» a mis en lumière la présentation de l'ANRMP, ses activités, ainsi que les enjeux et préoccupations des différents acteurs relativement aux marchés publics.

Sur le premier point relatif à la présentation de l'ANRMP, le Secrétaire général de l'ANRMP, Monsieur Olivier KOSSONOU, a revisité la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité de régulation, ses activités générales ainsi que les perspectives. A la suite du Secrétaire général, les activités de l'ANRMP à travers ses Cellules spécialisées, ont été présentées par ses Adjoints, Messieurs Paulin KONAN, Vincent BILE et Félix ADOU.

Abordant le dernier point du deuxième thème, Monsieur COULIBALY Non Karna, Président de l'Autorité de régulation, dans son message a indiqué que l'ANRMP a été mise en mission par l'Etat de Côte d'Ivoire et tributaire de la volonté de la nation, qui se trouve représentée dans le Conseil de l'Autorité de régulation. Il a ajouté que la diligence des procédures constitue une préoccupation manifestement exprimée. Le Président de l'ANRMP a par ailleurs souligné les difficultés liées à l'exécution diligente des procédures de la régulation des marchés publics, difficultés liées aux tentatives de contournements et de pression ainsi qu'à l'absence ou aux retards de réponses attendues dans le cadre de l'instruction des dossiers.

Pour conclure, M. COULIBALY Non Karna a estimé que l'objectif essentiel de l'ANRMP est l'amélioration du système des marchés publics et a invité tous les acteurs du système : Administration, Secteur privé et Société civile (presse y compris), à une étroite collaboration en vue d'une exécution plus diligente de la commande publique.

Le troisième thème du séminaire portant sur «*le juge, le temps et le contentieux des marchés publics*» a été développé par le Professeur Pierre Claver KOBO, Président de la Chambre Administrative de la Cour Suprême. Son exposé s'est articulé autour des contraintes textuelles et des contraintes factuelles.

Les premières sont le fait de l'étroitesse du champ de compétence de la Chambre Administrative de la Cour Suprême et du long temps constaté pour la saisine de la Chambre Administrative. Les secondes, quant à elles, sont relatives à la nouveauté et à la complexité du contentieux contractuel administratif ainsi qu'aux contraintes liées à la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

A l'issue des travaux, des préoccupations ont été soulevées et des recommandations formulées.

## I. PREOCCUPATIONS

Après les présentations et différents échanges, les participants ont fait ressortir les préoccupations suivantes :

1. la non pertinence de l'avis de non objection délivré par la DMP, du fait de sa participation aux travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres ;

2. le statut juridique de la DMP
3. les procédures trop longues en matière de marchés publics ;
4. la non promotion des nouvelles entreprises ;
5. l'interprétation tendancieuse par les autorités contractantes de l'article 75.3 du Code des marchés publics ;
6. les critères d'évaluations non incitatifs.

## II. RECOMMANDATIONS

Au terme du séminaire, les recommandations ci-après formulées par les participants, ont été portées par la voix de *Madame DIABATE Salimata* :

1. revoir le statut juridique de la DMP ;
2. promouvoir les nouvelles entreprises ;
3. créer un espace audiovisuel, un magazine fiction aux fins de communication ;
4. revoir le contenu de l'article 75.3 du Code des marchés publics, en explicitant le terme de «mise à disposition du rapport d'analyse» ;
5. mettre en place un cadre de collaboration et d'entraide avec la Chambre Administrative de la Cour Suprême pour l'amélioration des textes ;
6. multiplier ce genre de rencontres ;
7. faire parvenir à la presse les décisions majeures de l'ANRMP ;
8. communication par la formation systématique à travers au moins un séminaire pour faciliter l'exécution ou la compréhension des questions du budget ;
9. entreprendre des réformes telles les mesures d'urgence et le cadre législatif en un bloc ;
10. prendre un texte de loi pour donner une personnalité juridique plus adéquate à l'ANRMP qui est une Autorité administrative Indépendante.

Le mot de clôture a été porté par Monsieur COULIBALY Non Karna, Président de l'ANRMP. Dans son adresse de fin du séminaire, il a relevé l'agencement des thèmes et la qualité des différents intervenants. Aussi, a-t-il soutenu que la vision clairement affichée du Président de la République de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, doit être ressentie à travers l'ensemble de tous les acteurs du système des marchés.

## MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants à la présente session de formation ont noté avec satisfaction la tenue du séminaire qui renforcera leurs capacités en matière de marchés publics et ont exprimé leur remerciement et leur gratitude à :

- Son Excellence M. le Président de la République d'avoir accepté de placer ce séminaire sous sa présidence ;
- Au Professeur KOBO Pierre Claver, Président de la Chambre Administrative de la Cour Suprême ;
- Aux Autorités administratives et politiques de Yamoussoukro ;
- Monsieur le Président de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics pour avoir organisé et financé le présent séminaire ;
- Monsieur le Directeur des Marchés Publics pour son appui en qualité de formateur.